



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 25368

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant aux informations diffusées notamment dans la presse régionale (La Voix du Nord, 18 septembre 1998), demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser, pour la région Nord-Pas-de-Calais, le bilan des restructurations hospitalières de 1994 à 1998, puisque son ministère avait notamment évoqué la suppression de 2 900 lits d'hôpitaux (au plan national), de juin 1997 à juin 1998. Il lui demande le bilan actualisé de ces suppressions et l'état de mise en place d'un « dispositif d'accompagnement et d'incitation à la coopération et aux regroupements d'établissements ».

Texte de la réponse

En région Nord-Pas-de-Calais, le taux d'excédents de lits et places pour les disciplines de médecine, chirurgie, obstétrique, est passé de 11 % en 1994 à 8 % en 1998. Les capacités ont été réduites de 590 lits sur cette période, correspondant aux résultats de la mise en oeuvre du premier schéma régional d'organisation sanitaire qui ont été publiés dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1999. Ces résultats traduisent, en réalité, un nombre important d'opérations d'ajustement de capacités ne remettant pas fondamentalement en cause la vocation des établissements et permettent d'organiser des conversions vers des activités de soins de suite et de réadaptation, et vers le secteur médico-social. Plusieurs regroupements d'établissements, à Cambrai, Lille, Valenciennes ou Roubaix ont été réalisés. La réorganisation du pôle berckois et la délocalisation de certaines activités vers Bailleul et Fouquières-lès-Lens, ont permis de faire évoluer l'offre de soins de suite et de réadaptation pour mieux tenir compte des besoins de prise en charge au plus près des domiciles des patients. Il faut, enfin, signaler que plusieurs établissements de la région ont obtenu en 1998 une aide du fonds d'investissement et de modernisation des hôpitaux. C'est le cas du Groupe Opale à Berck, du centre de soins Les Marronniers à Bully-les-Mines, des centres hospitaliers de Dunkerque et Saint-Amand-les-Eaux et de l'hôpital maritime de Zuydcoote.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25368

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 880

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5757